

## **De nouvelles sources pour l'histoire de l'Italie républicaine**

**Alessandro Giacone**

La plupart des chercheurs qui ont travaillé dans les archives italiennes ont eu fréquemment l'impression que leur mission s'apparentait à un parcours du combattant : aux termes de la loi, le délai de consultation s'élève en principe à cinquante ans ; le nombre de cartons est souvent limité à quelques-uns par jour ; l'accès à certains fonds se fait de manière plus ou moins informelle et la reproduction des documents reste difficile. Hélas, tous ces constats restent vrais, mais la situation est heureusement en train d'évoluer, grâce à la fois à la mise en ligne d'un grand nombre de fonds et à une série de dispositions législatives. Le présent article entend dresser un état des lieux des fonds récemment mis à la disposition de ceux qui s'intéressent à l'histoire politique de l'Italie républicaine, et suggérer certaines pistes pour les consulter de manière plus aisée.

### **Les archives politiques de l'Italie républicaine**

Les archives concernant l'histoire politique de l'Italie contemporaine sont conservées par un petit nombre d'institutions publiques, généralement situées à Rome. La première est l'Archivio centrale dello Stato (ACS), un immense bâtiment qui se trouve à l'EUR (le quartier où devait avoir lieu l'exposition universelle de 1942) et qui a vocation à recevoir tous les fonds produits par les ministères et des administrations publiques et un grand nombre d'archives de personnalités politiques<sup>1</sup>. L'ACS souffre cependant d'un coût de gestion très élevé, lié en grande partie à la location des espaces, ce qui entraîne un manque chronique de personnel et, par conséquent, une forte limitation du nombre de cartons consultables chaque jour. L'autre institution chargée de conserver le patrimoine archivistique italien est l'Archivio di Stato, décentralisé en 103 sièges provinciaux<sup>2</sup>, qui recueillent les documents produits par les organismes périphériques de l'État (préfectures, directions régionales, tribunaux, etc.). Les archives diplomatiques sont conservées à la Farnesina, le siège du ministère des Affaires étrangères<sup>3</sup> : la consultation des fonds n'y est pas très facile, à la fois en raison de l'application stricte de la règle des cinquante ans et du retard pris par le classement des papiers. C'est la raison pour laquelle les spécialistes italiens des relations internationales (comme Alessandro Brogi, Leopoldo Nuti, Mario Del Pero ou Antonio Varsori) ont en général eu recours aux archives américaines, britanniques ou françaises en attendant l'ouverture de celles de la Farnesina. Trois autres archives institutionnelles, qui ne sont pourtant pas très fréquentées, accueillent les chercheurs dans de bonnes conditions et dans un cadre privilégié : celles de la présidence de la

<sup>1</sup> <http://acs.beniculturali.it/> (tous les liens ont été consultés le 4 février 2016).

<sup>2</sup> Voici le site de l'Archivio di Stato de Rome : <http://www.archiviodistatoroma.beniculturali.it/>

<sup>3</sup> [http://www.esteri.it/mae/it/ministero/servizi/uapdsd/storico\\_diplom](http://www.esteri.it/mae/it/ministero/servizi/uapdsd/storico_diplom)

République, dont le siège se trouve à proximité du palais du Quirinal<sup>4</sup>, du Sénat de la République<sup>5</sup> et de la Chambre des députés<sup>6</sup>, à quelques encablures de la place du Panthéon. Il est relativement aisé d'obtenir un laissez-passer mensuel pour accéder aux archives du Sénat, où les conditions de travail sont optimales. Celles de la Chambre des députés font preuve d'une moindre ouverture car le laissez-passer est accordé au jour le jour, et la visite soumise à l'indication précise des fonds à consulter.

À côté de ces institutions publiques, il existe de nombreuses fondations privées (même si l'essentiel des financements provient de l'État), souvent liées aux partis politiques : l'Institut Sturzo<sup>7</sup> conserve ainsi les archives de la Démocratie chrétienne, l'Institut Gramsci<sup>8</sup> celles du Parti communiste italien, la Fondation Turati<sup>9</sup> celles du Parti socialiste et du Parti social-démocrate italien, la Fondation La Malfa<sup>10</sup> celles du Parti républicain italien, la Fondation Ugo Spirito et Renzo De Felice<sup>11</sup> celles du Mouvement Social italien. Dans certains cas, les documents sont partagés par plusieurs organismes : pour étudier l'histoire du Parti républicain italien, il faut s'adresser à la fois à la Chambre des députés et à la Fondation Einaudi pour les études économiques et politiques<sup>12</sup> ; les procès-verbaux des réunions de direction du Parti socialiste se trouvent le plus souvent dans les archives des fondations Pietro Nenni<sup>13</sup> et Bettino Craxi<sup>14</sup>. Enfin, l'histoire des trois centrales syndicales peut être étudiée à l'Archivio storico CGIL<sup>15</sup>, à la Fondation Giulio Pastore<sup>16</sup> et à l'Istituto di Studi sindacali della UIL<sup>17</sup>.

Les conditions d'accès et de reproduction varient en fonction des institutions. Plusieurs d'entre elles ont décidé de réduire à trente ans le délai de consultation ou de rendre immédiatement disponible leur patrimoine archivistique. La prise de photos est autorisée sans restriction à la présidence de la République et à la Chambre des députés. Les instituts Sturzo et Gramsci n'autorisent pas la reproduction photographique de leurs documents, qui peuvent être photocopiés en nombre limité. À l'ACS, le chercheur souhaitant photographier des documents doit verser un montant de trois euros par carton, quel que soit le nombre de feuilles photographiées. On imagine aisément que pour le jeune doctorant qui doit déjà prévoir un logement sur place, et qui envisage de consulter quelques centaines de dossiers, de telles conditions de travail soient dissuasives sur le plan économique.

---

<sup>4</sup> <http://www.quirinale.it/qrnw/statico/archivistorico/archivistorico.htm> Cf. aussi Manuela Cacioli, *Guida ai fondi dell'Archivio storico della Presidenza della Repubblica*, Rome, SGPR, 2013.

<sup>5</sup> <http://www.senato.it/3073>

<sup>6</sup> <http://archivio.camera.it/>

<sup>7</sup> <http://www.sturzo.it/aree/archivio-storico>

<sup>8</sup> <http://www.fondazionegramsci.org/archivi/orari-e-servizi/>

<sup>9</sup> <http://www.fondazionestudistoricaturati.it/archivio/>

<sup>10</sup> <http://www.fulm.org/archivi/archivio-storico-biblioteca/fondo-ugo-malfa/>

<sup>11</sup> <http://www.fondazione-spirito.it/archivio.asp>

<sup>12</sup> <http://www.fondazione-einaudi.it/archivio-storico/>

<sup>13</sup> <http://fondazione-nenni.it/index.php/archivio-storico/>

<sup>14</sup> <http://www.fondazione-craxi.org/archivio-storico/>


<sup>15</sup> <http://www.cgil.it/organizzazione/archivistorico/ArchivioStoricoStoriaIstituzionale.aspx>

<sup>16</sup> <http://www.fondazione-pastore.it/it/content/archivi>

<sup>17</sup> [http://www.uil.it/iss/archivio\\_storico.htm](http://www.uil.it/iss/archivio_storico.htm)

## Bases de données et ressources en ligne : la révolution numérique ?

Heureusement, un nombre croissant de documents sont désormais accessibles en ligne, à titre gratuit et dans leur format original. Sans céder à l'« illusion numérique » que certains universitaires dénoncent à juste titre<sup>18</sup>, force est de constater que les humanités numériques présentent d'indéniables avantages tant qu'elles restent un outil de recherche et pas un but en soi. Même si la consultation en ligne ne permet pas d'accéder à toutes les informations contenues dans le support « physique » (le papier, l'encre ou les autres matériaux utilisés peuvent également receler des données significatives), elle favorise la conservation du document et permet à l'historien de travailler à son domicile, d'élargir le format des documents, ou de cibler plus rapidement une recherche, lorsqu'il a encore besoin de se déplacer. La reproduction des documents nécessite des moyens humains et financiers non négligeables – il s'agit de numériser plusieurs centaines de milliers de documents – qui varient en fonction des institutions. Les archives parlementaires disposent en général d'un personnel spécialisé. D'autres organismes ont établi des conventions avec des coopératives qui emploient des détenus, sur la base du volontariat et contre une modeste rémunération. Il arrive que d'anciens terroristes travaillent sur des documents concernant leur propre passé, ce qui n'a manqué de susciter des polémiques<sup>19</sup>. Plusieurs campagnes de numérisation sont actuellement en cours, et le panorama des ressources en ligne évolue sans cesse. Cet état des lieux se borne ainsi à présenter quelques portails particulièrement significatifs.

Le Sénat de la République a été à l'origine du réseau « *Archivi del Novecento* », qui regroupe à l'heure actuelle trente fondations, dont la plupart de celles déjà citées<sup>20</sup>. L'arborescence du site permet d'accéder aux inventaires des fonds conservés par ces institutions et, dans les cas signalés par l'icône , d'accéder directement aux documents. L'accès à ces documents exige initialement une certaine pratique – il est nécessaire d'aller jusqu'au dernier niveau d'une série, puis cliquer sur le lien « *Sequenza* » –, mais une fois appréhendé, cet outil permet d'accéder librement à la copie scannée du document original. À titre d'exemple, les archives d'Aldo Moro et de Pietro Nenni sont ainsi disponibles en ligne quasiment dans leur intégralité, tandis que celles de Mariano Rumor, qui fut président du Conseil dans les années de la stratégie de la tension (voir ci-dessous) sont aujourd'hui en cours de numérisation. En dehors de ce projet, on signale également l'ouverture progressive des archives, très convoitées, de Giulio Andreotti (conservées à l'Institut Sturzo pour un total de 3 500 cartons et 600 mètres linéaires). L'inventaire des fonds est loin d'être terminé, mais un certain nombre de documents sont déjà disponibles en ligne, grâce à des

---

<sup>18</sup> Cf. l'article collectif « À l'université, l'illusion numérique », publié dans *Libération* du 14 juin 2015 et disponible à l'URL : <http://www.liberation.fr/societe/2015/06/14/a-l-universite-l-illusion-numerique-1329517>

<sup>19</sup> Ainsi Giovanni Senzani, ancien leader des Brigades rouges, a travaillé au Centre de la légalité de la région Toscane par le biais d'une convention avec l'association Pantagrueu.

<sup>20</sup> Parmi ces institutions, on trouve notamment les Archives parlementaires, l'ACS et les fondations intitulées à des hommes politiques tels que Bettino Craxi, Luigi Einaudi, Antonio Gramsci, Ugo La Malfa, Luigi Sturzo, Filippo Turati. La liste complète se trouve à la page <http://www.archivionline.senato.it/html/istituzioni.htm>

« parcours d'archives » concernant De Gasperi, les papes Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II ou l'activité européenne de l'ancien président du Conseil<sup>21</sup>.

D'autres réseaux thématiques ont vu le jour, comme le portail « *Rete degli archivi per non dimenticare* », inauguré en 2011 à l'initiative du Centre de documentation Sergio Flamigni<sup>22</sup>. Son objet est de mettre en contact les institutions défendant la mémoire des victimes du terrorisme et de la mafia<sup>23</sup>. Ce centre a été à l'origine de la mise en ligne, sous forme de fichiers pdf, des cent volumes de la Commission d'enquête sur la loge maçonnique P2, avec un moteur de recherche très utile. Il met également à la disposition des historiens un précieux guide des sources sur un patrimoine désormais très riche, mais également très dispersé sur le territoire italien<sup>24</sup>.

La constitution de bases des données est une tendance lourde de la dernière décennie : en général, elles ne sont pas consultables à distance, mais ne représentent pas moins un progrès notable. En particulier, l'exploitation des actes de procès (qui, dans certains cas, dépassent le million de pages) pose des problèmes presque insurmontables aux historiens qui souhaitent les consulter dans leur intégralité. De nouveaux logiciels permettent désormais une reconnaissance de noms ou de mots-clés à partir de documents manuscrits et non plus seulement dactylographiés. À titre d'exemple, la base de données située dans la salle de consultation des Archives du Sénat permet de faire des recherches ciblées dans l'ensemble des documents issus des procès et des commissions d'enquête parlementaire et, après avoir sélectionné les fichiers souhaités, de les acquérir sous forme de DVD.

Après des années de pénurie, le principal danger qui guette désormais l'historien boulimique réside dans l'accumulation d'une masse énorme de documents et le principal risque est bien de s'y noyer.

## **L'ouverture des « archives sensibles » de l'Italie contemporaine**

Entre 1969 et 1984, huit grands massacres (*stragi*) ont eu lieu en Italie, ceux de Piazza Fontana à Milan (1969), de Gioia Tauro (1970), de Peteano (1972), de la Préfecture de Milan (1973), de Piazza della Loggia à Brescia et du train Italicus (1974), de l'avion d'Ustica et de la gare de Bologne (1980) et du train 904 (1984). Les six premiers sont liés à ce qu'on appelle la « stratégie de la tension » : cette expression résume la théorie selon laquelle des groupes d'extrême droite ont perpétré des actes de violence indiscriminée dans le but de « déstabiliser pour stabiliser ». Ainsi, la *strage* de Piazza Fontana, qui provoqua la mort de 17 personnes, fut imputée initialement aux anarchistes dans le but de favoriser la mise en place d'un « tournant sécuritaire » et le succès électoral des partis de centre droit. L'attentat à la bombe de la gare de Bologne, où périrent 85 personnes, a donné lieu à des interprétations diverses : la justice italienne a condamné deux néo-fascistes italiens, mais par la suite

---

<sup>21</sup> <http://www.sturzo.it/archivio-andreotti/percorsi-d-archivio>

<sup>22</sup> Né en 1925, Sergio Flamigni est un ancien parlementaire communiste qui a participé à plusieurs commissions d'enquête et écrit de nombreux ouvrages sur l'enlèvement d'Aldo Moro. Le Centre de documentation qu'il a créé conserve les archives très riches recueillies au cours de son activité. <http://www.archivioflamigni.org>

<sup>23</sup> <http://www.memoria.san.beniculturali.it/web/memoria/portale/portale>

<sup>24</sup> [http://memoria.san.beniculturali.it/c/document\\_library/get\\_file?p\\_l\\_id=11611&folderId=90772&name=DLFE-6701.pdf](http://memoria.san.beniculturali.it/c/document_library/get_file?p_l_id=11611&folderId=90772&name=DLFE-6701.pdf)

la piste du terrorisme palestinien a également été évoquée. La tragédie d'Ustica concerne, quant à elle, la mort des 81 passagers d'un avion civil italien, vraisemblablement abattu par un missile français ou américain qui cherchait à atteindre le colonel Kadhafi. Enfin, l'attentat du train 904 (*strage di Natale*) a été perpétré par la mafia, pour des raisons qui restent obscures.

Les procédures judiciaires, au demeurant très longues, n'ont pas fait toute la lumière – c'est un euphémisme – sur les responsables de ces massacres, car plusieurs d'entre eux ont bénéficié de protections auprès des services secrets italiens ou étrangers. Ainsi, les procès sur Piazza Fontana ne se sont achevés qu'en 2005 par la relaxe pour tous les prévenus : en effet, les exécuteurs matériels, dont la culpabilité a été établie, ne pouvaient plus être condamnés car déjà acquittés en Cassation. De même, il a fallu attendre l'année 2015 pour que deux personnes soient condamnées pour la *strage* de Brescia, qui avait eu lieu quarante ans auparavant. Les lenteurs de la justice, entravée par l'action de services secrets dévoyés, ont nourri la méfiance des citoyens. Lorsqu'on aborde le rôle plus au moins occulte de certains centres de pouvoir comme le Bureau des Affaires réservées (*Ufficio Affari Riservati*) du ministère de l'Intérieur, l'homme de la rue tend naturellement à répondre qu'on ne connaîtra jamais la vérité sur les « heures sombres » de la République italienne.

En parallèle, les familles des victimes se sont constituées en associations, dont le rôle est très présent sur la scène publique. C'est le cas lors des anniversaires de la *strage* de Bologne, qui s'accompagnent chaque année d'appels lancés à la classe politique pour l'ouverture des archives encore secrètes. Tel est également la mission de la Casa della Memoria<sup>25</sup> (Maison de la Mémoire), instituée à Brescia par Manlio Milani, dont l'épouse fut l'une des huit victimes de l'attentat du 28 mai 1974. L'institution a su tisser des liens étroits avec la société civile et a créé un grand centre de documentation ouvert aux chercheurs qui travaillent sur la période de la stratégie de la tension.

Grâce au travail de ces associations et du fait des nombreuses procédures judiciaires (les pièces à conviction étant immédiatement publiques à la fin d'un procès), nous disposons aujourd'hui d'une masse considérable de documents issus des services secrets italiens. Le plus souvent, ces archives « sensibles » ont même été ouvertes bien avant celles, beaucoup plus anodines, qui décrivent les activités courantes des administrations publiques. Cela alimente chaque année un filon éditorial qui compte désormais plusieurs centaines de publications, y compris dans le domaine universitaire. À l'heure actuelle – et ce n'est pas le moindre des paradoxes italiens –, il existe bien plus de travaux scientifiques sur le terrorisme des années 1970 que sur la politique étrangère des années 1950.

Les exactions du terrorisme d'extrême gauche demeurent également au centre du débat public<sup>26</sup>. En particulier, l'assassinat d'Aldo Moro, après cinquante-cinq jours de détention dans la « prison du peuple » des Brigades rouges (16 mars – 9 mai 1978), représente une blessure toujours ouverte. Cette période est vraisemblablement la plus étudiée de l'histoire de la République italienne, mais cela n'a pas permis d'éclaircir toutes les zones grises qui la caractérisent. Après six procès et trois commissions d'enquête parlementaire (*Commissione Moro*, *Commissione* sur la loge

<sup>25</sup> Site officiel de la Casa della Memoria di Brescia : <http://www.28maggio74.brescia.it>

<sup>26</sup> Cf. Marc Lazar et Marie-Anne Matard-Bonucci (dir.), *L'Italie des années de plomb (1969-1982)*, Paris, Autrement, 2013.



maçonnique P2, *Commissione stragi*<sup>27</sup>), une nouvelle commission bicamérale a été instituée en 2014 pour approfondir les circonstances de la mort du leader démocrate-chrétien et des cinq membres de son escorte<sup>28</sup>.

Ses travaux peuvent s'appuyer sur de nouveaux documents grâce à la volonté précise du législateur de faire enfin la lumière sur certains événements du passé récent. Après la fin de la guerre froide, l'existence d'organisations clandestines anticommunistes a progressivement été révélée à l'opinion publique<sup>29</sup>. Le changement politique qui a lieu au début des années 1990, avec la disparition des partis qui avaient gouverné le pays depuis l'après-guerre (en particulier la Démocratie chrétienne), a favorisé les travaux des commissions d'enquêtes. Cela ne signifie pas que la Démocratie chrétienne a organisé les attentats de la stratégie de la tension, mais qu'en contrôlant les leviers de certains ministères clés (l'Intérieur ou la Défense), certains de ses responsables étaient au courant de « vérités indicibles » mettant en cause des pays alliés ou des complicités avec des groupuscules d'extrême-droite.

À la suite d'une forte mobilisation de la société civile, le Parlement a institué en 2007 une journée consacrée à la mémoire des victimes du terrorisme<sup>30</sup>. Un an plus tard, par la directive du 8 avril 2008, le gouvernement Prodi a demandé aux administrations publiques de verser les pièces relatives à l'affaire Moro. La présidence du Conseil a ensuite rappelé à deux reprises (le 23 février 2011 et le 2 décembre 2014) à tous les corps de l'état que le versement de ces archives – numérisées au préalable – représentait une obligation de service. Le traitement de ces documents n'a pas été aisé, du fait de leur grand nombre et des données confidentielles qu'ils pouvaient contenir. Ces activités ont été coordonnées par le Département des informations pour la sécurité (DIS) afin d'éviter que des informations sensibles pour la sécurité nationale ne soient divulguées. À l'issue de cette opération, tous les documents ont été versés à l'ACS : on y retrouve de très nombreux documents permettant de suivre en temps réel la gestion de « l'affaire Moro » par les corps de l'État.

Le gouvernement actuel est allé plus loin et, par la directive du 22 avril 2014 (« Directive Renzi »), il a imposé également aux administrations de l'État de déclassifier et de verser tous les documents concernant, même de manière indirecte, les huit *stragi* de la période 1969-1984. Les administrations de l'État ont ainsi dû déclassifier et verser dans leur intégralité les séries archivistiques dans leur configuration d'origine ; si celles-ci avaient été désagrégées au cours des années, elles doivent faire en sorte qu'elles gardent au moins leur dénomination d'origine<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> L'intitulé exact étant « Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia e sulle cause della mancata individuazione dei responsabili delle stragi » (Commission parlementaire d'enquête sur le terrorisme en Italie et sur les raisons de la non-identification des responsables des massacres).

<sup>28</sup> Les comptes rendus des auditions de cette commission parlementaire sont disponibles sur le site [http://parlamento17.camera.it/166?shadow\\_organoparlamentare=2508&id\\_commissione=68](http://parlamento17.camera.it/166?shadow_organoparlamentare=2508&id_commissione=68).

<sup>29</sup> Cf. Giacomo Pacini, *Le altre Gladio, la lotta segreta anticomunista in Italia 1943-1991*, Turin, Einaudi, 2014.

<sup>30</sup> La date retenue a été le 9 mai, anniversaire de la mort d'Aldo Moro, mais la journée commémore à la fois les victimes du terrorisme d'extrême droite et d'extrême gauche, ainsi que du terrorisme international.

<sup>31</sup> Plus précisément, voici les fonds concernés, avec la date de leur versement : présidence du Conseil, secrétariat spécial (4 cartons), DIS (Département des informations pour la sécurité, 38 cartons et 154 pdf, juillet 2014, puis 21 fichiers pdf, mars 2015), AISE (Agence informations et sécurité intérieure, 2 871 documents, 2015) ; Guardia di finanza (96 documents, avril 2015) ; ministère des Affaires étrangères (9 documents, novembre 2011), secrétariat général (85 fichiers, avril 2015), inspectorat

La présidence du Conseil, qui était destinataire des rapports confidentiels des services secrets, a versé des fonds particulièrement intéressants<sup>32</sup>. L'un d'entre eux répertorie tous les actes de violence commis entre 1978 à 1983 : on y trouve les dossiers d'enquête sur l'attentat contre Jean-Paul II, sur les assassinats d'Aldo Moro, du général Carlo Alberto Dalla Chiesa ou du journaliste Mino Pecorelli<sup>33</sup>. D'autres institutions, qui du fait de leur autonomie interne (les archives parlementaires ou le corps des carabinieri), n'étaient pas concernées par la directive ont pourtant joué le jeu, en versant à leur tour des dizaines de milliers de documents, désormais consultables sans la moindre restriction. Ces nouvelles sources sont accessibles à l'ACS sur des bornes informatiques en circuit fermé, ainsi qu'à la Maison de la Mémoire de Brescia, qui en autorise la reproduction.

Certes, le foisonnement des sources n'est pas nécessairement un gage de qualité. Dès l'annonce de la directive Renzi, l'historien Aldo-S. Giannuli, qui fut l'un des consultants pour les procès sur les *stragi* de Piazza Fontana et de Brescia, a écrit que la plupart de ces fonds étaient déjà bien connus et qu'on ne pouvait pas en attendre de grandes révélations<sup>34</sup>. Le 8 mai 2015, une journée consacrée aux « Secrets publics, documents déclassifiés sur le terrorisme et les *stragi* » a eu lieu aux Archives centrales de l'État, ce qui a permis un dialogue, certes compliqué, entre les associations de victimes et les dirigeants des corps de l'État. À titre d'exemple, lorsque ces associations ont exploré les dossiers des services secrets sur le massacre de Brescia, perpétré par l'extrême droite, elles ont eu la surprise d'y trouver des notes... sur l'activité de groupes communistes des années 1950 ! Elles se sont également plaintes qu'une bonne partie de ces « nouvelles archives » sont constituées de notes de transmission accompagnant les documents. Les archivistes des diverses administrations ont répondu que, dans le doute, tous les papiers en leur possession ont été versés, y compris ceux qui ne présentaient apparemment aucun intérêt. La directive Renzi a-t-elle été, en somme, une opération politico-médiatique ? Nous ne saurions donner un jugement aussi négatif, car le changement de paradigme est notable : après une longue période de rétention et de soustraction des documents, l'État fait désormais preuve d'une grande ouverture, même si cela revient parfois à ensevelir les historiens sous une avalanche de milliers de pièces d'archives dont l'utilité n'est pas toujours certaine. Comme toujours, il reviendra à ces derniers de faire le tri.

On l'aura compris, même si la recherche sur les zones d'ombre de l'Italie contemporaine se heurte toujours à des difficultés, le contexte est en train de changer. L'ouverture des archives est la conséquence d'un engagement pluri-décennal des associations de familles de victimes, qui en ont fait leur raison d'être car, pour reprendre les mots de Benedetta Tobagi<sup>35</sup>, « le traumatisme des massacres impunis, confinés dans le silence, représente une tumeur dans le corps de la société. Dans ce

---

général (164 fichiers, avril 2015) ; ministère de la Défense (54 cartons, septembre 2012) ; ministère de la Justice (3 documents, septembre 2011), ministère de l'Intérieur (42 cartons remis en novembre 2011 et octobre 2013).

<sup>32</sup> Détail des versements : Présidence du Conseil (8 cartons sur la période 1969-1984), DIS série 2113, (177 fascicules avec 1 630 documents répertoriant tous les attentats contre personnes et choses de 1978 à 1983, AISE, séries 1-5 (383 fascicules avec 3 817 documents), AISI (Agenzia informazioni e sicurezza interna), série H1 (818 fascicules avec 8 812 documents).

<sup>33</sup> Série DIS, 2113 (cf. *supra* note 4).

<sup>34</sup> Cf. sur son blog: <http://www.aldogiannuli.it/segreto-di-stato-tutto-fumo/>

<sup>35</sup> Dont le père, Walter Tobagi, fut tué en 1980 par les Brigades rouges.

mécanisme pervers, les victimes innocentes sont condamnées à une solitude infinie<sup>36</sup>. »

### **L'auteur**

Agrégé d'histoire et d'italien, Alessandro Giacone est maître de conférences HDR à l'université Grenoble-Alpes. Il a publié récemment : *Il Riformismo alla prova, Il primo governo Moro nei documenti e nelle parole dei protagonisti* (avec Mimmo Franzinelli) (Milan, Annali della Fondazione Feltrinelli, 2013) ; *Jean Guyot, un financier humaniste* (Paris, CNRS Éditions, 2015).

### **Résumé**

Le présent article entend dresser un état des lieux des fonds récemment mis à la disposition des chercheurs sur l'histoire de l'Italie républicaine et, plus particulièrement, sur les années 1970 et la stratégie de la tension.

**Mots clés :** Italie ; archives ; année de plomb ; stratégie de la tension ; partis politiques.

### **Abstract**

#### *New Sources for the History of Republican Italy*

This article offers an overview of the archives recently opened to scholars concerning the history of republican Italy and, in particular, the 1970's and the strategy of tension.

**Key words :** Italy ; Archives ; Years of Lead ; Strategy of Tension ; Political Parties.

**Pour citer cet article :** Alessandro Giacone, « De nouvelles sources pour l'histoire de l'Italie républicaine », *Histoire@Politique*, n° 28, janvier-avril 2016, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

---

<sup>36</sup> Benedetta Tobagi, *Una stella incoronata di buio*, Turin, Einaudi, p. 11.